

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT**JEUDI 20 MAI 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 06 mai 2021.

2. Politique et organisation - Approbation de points supplémentaires à l'ordre du jour en cas d'urgence

Le bureau permanent décide de traiter d'urgence les points ajoutés à l'ordre du jour au bureau permanent du 20/05/2021.

B. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES À DOMICILE

3. Centre de services local et services à domicile - Agrément - expansion des activités du Centre de services local

Le bureau permanent décide que les activités organisées par le centre de services local peuvent se poursuivre selon les mesures corona imposées par l'agence de soins et de santé

4. Centre de services local et services à domicile - Agrément du centre moins mobile - admission de tous les trajets

le bureau permanent décide que le centre des moins mobile est à nouveau opérationnel pour tous les trajets auxquels le centre des moins mobile est destiné

C. RÉSIDENCE

5. Résidence - Agrément - vente de billard Foyer

Le bureau permanent accepte la vente d'occasion de la table de billard du Foyer au prix minimum de €

6. Résidence - Sous-projet: personnel vs concession - nouveau concept de campus de bien-être
cafétéria

Le Bureau Permanent prend note de la proposition et approuve cette solution provisoire.

7. Résidence - Sous-projet: évaluation des besoins - nouveau concept de campus de bien-être
cafétéria

Le Bureau Permanent prend note des résultats de l'enquête «campus de bien-être de la cafétéria».

8. Résidence - Agrément - assouplissement des mesures corona pour la terrasse du Foyer
Agrément ouverture de la terrasse du Foyer selon les mesures corona après les vacances de Pâques.

D. POLITIQUE ET ORGANISATION

9. Politique et organisation - Approbation - recherche des sources dans le cadre de l'extension des subventions

le bureau permanent prend acte de la modification de la décision du gouvernement flamand concernant l'extension de l'attribution d'une subvention aux collectivités locales pour la période du 01/04/2021 au 31/08/2021 pour l'option 1: l'opération complémentaire et engagement en matière de prévention, de sensibilisation, de recherche de sources locales, d'accompagnement de quarantaine et d'attention aux personnes vulnérables et déclare son accord sur le fait que la recherche de sources est effectuée par des membres du personnel du service social du CPAS

E. A HUIT CLOS

10. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
11. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
12. Service social - Autre assistance
13. Service social - Droit à l'intégration sociale
14. Service social - Revenu d'intégration équivalent
15. Service social - Initiative d'accueil local
16. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
17. Service social - Emploi article 60§7
18. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
19. Service social - Agence Immobilière sociale
20. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

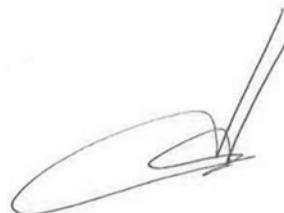
Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.